Envoyé en préfecture le 29/11/2022 Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID: 051-215104985-20221124-2022_11_03-DE

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents: M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés: Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 15

Pouvoirs: 8 Pour: 23 Contre:

Abstentions :

Objet: Subventions exceptionnelles

 SV/N° 2022 - 11 - 03

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que plusieurs associations ont sollicité une subvention de la Ville :

- Sézanne Athlé a accepté d'organiser en janvier 2023 le Championnat départemental de cross country, ce qui entraîne pour elle des dépenses exceptionnelles ; afin de lui permettre d'organiser cette compétition de grande ampleur, qui devrait faire venir à Sézanne plusieurs centaines de sportifs et sportives, ainsi qu'un public nombreux, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 500 €
- les deux anciens clubs de krav-maga de Sézanne viennent de fusionner et forment désormais l'Optimal Krav Maga; il est proposé d'accorder au tout nouveau club une subvention de démarrage de 300 €
- Imagin'à lire organise pour les élèves des écoles primaires et des collèges de la Marne des activités ludiques autour de la lecture sous forme de défis, de concours, etc ; afin d'accompagner cette association qui promeut de manière originale et attractive le livre et la lecture, il est proposé de lui attribuer une subvention de 300 €
- la Pétanque Sézannaise organise en août 2023 un championnat régional de pétanque ; afin qu'elle puisse organiser cette compétition qui attirera assurément un public nombreux, il est proposé de lui accorder une subvention de 500 € qui lui permettra d'équilibrer son budget

Envoyé en préfecture le 29/11/2022 Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID: 051-215104985-20221124-2022_11_03-DE

l'Association des Familles de Dragons de Mailly-le-Camp vient en aide aux conjoint(e)s et aux enfants des militaires qui composent la compagnie d'appui du 5^{ème} régiment de dragons et qui combattent pour la France sur différents théâtres d'opération extérieurs ; dans la mesure où la Ville est depuis plusieurs années la marraine de cette compagnie, il est proposé de soutenir l'Association en versant une subvention de 300 €

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

Sézanne Athlé: 1 500 € - Optimal Krav Maga: 300 € - Imagin'à lire : 300 €

- Pétanque Sézannaise : 500 €

Association des Familles de Dragons de Mailly-le-Camp : 300 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé: Le Maire, Sacha HEWAK